

NOTICE RELATIVE À LA DEMI-PENSION, À L'INTERNAT ET AUX FONDS SOCIAUX ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027



LYCÉE
PIERRE
LAGOURGUE

SERVICE
GESTION

Téléphone
02 62 96 49 49
Télécopie
02 62 96 45 05
Messagerie
électronique
gestion.9741263e@
ac-reunion.fr

30 chemin Mazeau
Trois Mares
97430 LE TAMPON

DEMI-PENSION et INTERNAT

ATTENTION : POUR L'INTERNAT, L'INSCRIPTION SE FAIT OBLIGATOIREMENT AVEC MME BASSET, CPE

① L'inscription à la demi-pension ou à l'internat se fait pour la durée de l'année scolaire qui comprend 3 périodes. Le changement de régime doit être sollicité (obligatoirement par écrit) **au moins 2 semaines avant le début de la période suivante (et exceptionnellement dans les 15 jours suivant la rentrée d'août)**, soit :

- ✓ Entre le 18 et le 31/08/2026 pour la 1^{ère} période d'août à décembre 2026,
- ✓ Entre le 1er et le 19/12/2026 pour la 2^{ème} période de janvier à mars 2027,
- ✓ Entre le 1er et le 16/03/2027 pour la 3^{ème} période d'avril à juillet 2027.

Toute période commencée est due. Les frais de demi-pension ou d'internat **sont forfaitaires** et payables par période à réception de la facture. Cependant, des remises d'ordre peuvent être accordées pour les motifs adoptés par le Conseil d'administration.

En cas d'inscription en cours de trimestre, la demande devra être formulée par écrit (coupon ci-dessous).

- ② Le restaurant scolaire fonctionne le midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi).
- ③ Les élèves internes sont hébergés à l'internat du Lycée Roland Garros (places limitées).
- ④ Tarifs à la charge des familles (lycéens et étudiants) pour l'année **2026/2027** :

	A titre indicatif			Total	Coût du repas
	Période 1	Période 2	Période 3		
	Août/Déc. 2026	Janv./Mars 2027	Avril/Juil.2027		
Demi-Pension	64 €	28 €	44 €	136 €	1 €
Internat	451,20 €	192 €	307,20 €	950,40 €	4,80 €

La facture d'internat est intégralement prise en charge par la Région pour les élèves internes originaires des Cirques de Cilaos, Mafate et Salazie.

* Les tarifs du service de restauration et d'hébergement sont fixés par la Région par année civile. Les tarifs 2027 seront communiqués au lycée en novembre 2026.

* Formule cafétéria (uniquement sur réservation) : Possibilité d'accéder au service cafétéria le midi.

Tarifs : - 4,50 € par repas pour les externes (carte à créditer au service gestion).

- 1 € pour les demi-pensionnaires et les internes (accès sans recharge de carte car compris dans le forfait)

⑤ Pour les élèves boursiers, le montant de la facture à payer de la cantine et/ou de l'internat sera directement prélevé sur la bourse.

FONDS SOCIAUX

① Des fonds sociaux permettent d'aider financièrement les familles qui doivent surmonter des difficultés ayant des incidences sur la scolarité de leurs enfants :

- un **fonds social Lycéen** concernant les aides liées à la scolarité de l'élève : voyage pédagogique, transport scolaire, matériel et équipement scolaire, ...

- un **fonds social des cantines** concernant les aides à la demi-pension et à l'internat.

② Ces aides peuvent être sollicitées par une demande écrite datée, signée, accompagnée des pièces justificatives (s'informer auprès de l'Assistante Sociale). Elle sera alors instruite, puis examinée par la Commission des fonds sociaux.



DEMANDE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Je soussigné (e) NOM Prénom,
représentant légal, après avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du coût de la demi-pension - de l'internat, demande
l'inscription de :

L'élève : NOM Prénom Né(e) le /..... /..... Classe

Fait au Tampon, le.....

Signature du représentant légal,